

PLAN ARBRES ET NATURE



PROTÉGER, VÉGÉTALISER ET AGIR ENSEMBLE

Nancy,

FACE AU DÉFI CLIMATIQUE, NANCY ADOPTE UN AMBITIEUX PLAN ARBRES ET NATURE

Canicules, sécheresses, inondations, incendies, tempêtes, les événements climatiques extrêmes sont de plus en plus fréquents et intenses, et vont s'accroître dans les années à venir. Aujourd'hui, les conséquences du dérèglement climatique n'épargnent aucun territoire et mettent en péril la santé des populations et des écosystèmes.

Les villes en subissent durement les effets néfastes. Avec un déficit en espaces de nature, une urbanisation dense et une forte imperméabilisation des sols, elles sont vulnérables au phénomène d'îlot de chaleur urbain, occasionnant des températures plus élevées que dans les zones rurales, ainsi qu'un risque d'inondation par ruissellement. Situé dans une « grande cuvette », Nancy est concernée par ces enjeux.



Depuis 2020, le projet de la Ville de Nancy, en articulation étroite avec la Métropole du Grand Nancy, porte **l'ambition d'une ville décarbonée et nature, une ville plus résiliente et plus vivable**, en particulier pour les personnes les plus fragiles.

S'il existe différentes stratégies d'adaptation, les solutions fondées sur la nature apparaissent comme un levier essentiel face au défi climatique et présentent de nombreux bénéfices en matière de biodiversité, de santé et de qualité de vie. Le Plan Arbres et Nature est le fruit de cette démarche volontariste de transformation écologique du territoire.

Avec ses 100 engagements, le Plan Arbres et Nature vise à :

- **protéger le patrimoine naturel existant**
- **végétaliser la ville**
- **concevoir une ville vivante et vivable**
- **agir ensemble en mobilisant les acteurs publics et privés, ainsi que les citoyens**

Afin d'assurer la réussite du Plan Arbres et Nature, la Ville de Nancy et la Métropole s'engagent à mesurer l'avancée des engagements pris, à dresser un bilan annuel des opérations menées et à définir des actions complémentaires à l'aune de nouveaux enjeux.

*Retrouvez les 100 engagements
sur nancy.fr
ou en scannant ce QR Code →*



LES MULTIPLES BIENFAITS DE LA VIE EN VERT

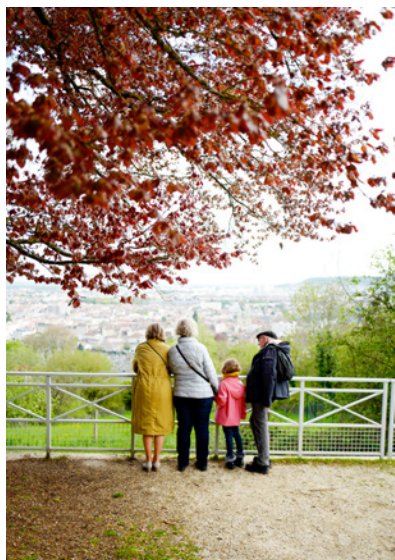
Bien-être et santé

Vivre à proximité d'espaces végétalisés améliore la santé des habitants. La nature en ville diminue le stress et l'anxiété et permet de gagner en capacité de concentration et de relaxation. D'autres bénéfices sont avérés comme l'augmentation de la durée de vie, avec une réduction des risques cardio-vasculaires et des troubles respiratoires.



Lien social

Les espaces de nature sont des lieux de convivialité. Activités sportives et de loisirs, jardins partagés ou encore vergers collectifs, sont autant d'occasions de renforcer la cohésion sociale.



Cadre de vie

Plébiscités par les habitants, les espaces de nature améliorent l'image de la ville, renforcent son attractivité et valorisent les logements situés à proximité.

Régulation thermique

La végétation participe au confort thermique des villes et diminue l'effet d'îlot de chaleur urbain. Elle absorbe et réfléchit les rayons solaires, procure ombrage et contribue au phénomène d'évapotranspiration.

Biodiversité

La végétation offre un refuge et une source de nourriture à de nombreuses espèces. Garants de la biodiversité, les espaces de nature constituent des corridors

écologiques lorsqu'ils sont reliés entre eux et étendent la trame verte et bleue à travers la ville.

Gestion des eaux pluviales

Avec la désimperméabilisation des sols, les espaces verts protègent la qualité et la quantité de la ressource en eau, tout en limitant les risques d'inondation et de ruissellement.

Qualité de l'air

Le végétal en ville fixe le carbone, les polluants atmosphériques et les particules fines en suspension dans l'air.



AXE 1



PROTÉGER LE PATRIMOINE NATUREL EXISTANT

Amélioration de la santé et de la qualité de vie, conservation de la biodiversité, adaptation au changement climatique : la nature en ville présente de nombreux atouts. La Ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy s'engagent à préserver les conditions favorables à la végétation et aux arbres existants à travers toute une série d'actions.

Construire et aménager : le respect du végétal au cœur



Qu'il s'agisse d'opérations d'aménagement ou de constructions de logements, le patrimoine naturel existant sur site doit être systématiquement intégré comme un élément incontournable des projets urbains. Dans cette perspective, la signature de la **Charte pour la qualité des constructions de la Ville de Nancy** engage le maître d'ouvrage à ménager des surfaces propices au maintien de la biodiversité et à l'infiltration de l'eau dans le sol, dans le respect des écosystèmes déjà en place.

Les objectifs de cette charte seront intégrés dans le futur **Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)** qui s'appuie sur de nombreuses solutions fondées sur la nature :

- renforcement de la trame végétale
- désimperméabilisation des sols
- développement des jardins partagés, vergers collectifs...
- végétalisation sur et autour du bâti

Toujours dans le cadre du PLUi, les espaces boisés classés, les réservoirs de biodiversité, les éléments protégés des continuités écologiques ou du patrimoine paysager, les

cœurs d'îlots ainsi que les terrains jardinés/cultivés, seront cartographiés plus finement afin d'établir différents types de protection réglementaire.

Éviter, réduire, compenser

Nouveaux équipements, projets de transport en commun ou encore requalification d'espaces publics, la Ville de Nancy et la Métropole participent au dynamisme urbain du territoire, dans le respect de **la démarche ERC (éviter, réduire, compenser)**. Il s'agit d'éviter toute atteinte à la végétation, aux arbres, à leurs racines et à la biodiversité, ou réduire au maximum tout impact qui serait inévitable pour des raisons d'intérêt général. Soumis à une évaluation paysagère et environnementale préalable, ces aménagements représentent aussi l'opportunité de renforcer la présence végétale en ville.



Travaux de voirie : les arbres sous protection

Établi en 2012, le règlement de voirie fixe les modalités d'utilisation du domaine public. La Métropole souhaite y inclure **des prescriptions de protection renforcée** de tous les arbres, tout en sensibilisant activement les promoteurs, les concessionnaires de réseaux souterrains et aériens, ainsi que les riverains. Objectif : accorder la priorité aux arbres existants, quel que soit le type d'intervention. Des constats systématiques avant et après travaux garantiront le respect des bonnes pratiques.

Des pratiques de gestion plus vertueuses

L'entretien des arbres et de la végétation demande des compétences complexes, d'autant plus en milieu urbain où les espaces naturels subissent de multiples contraintes (climat, espace, nature du sol, pollution). Dans un contexte de réchauffement climatique, de profonds bouleversements impactent nos modes de gestion qui s'appuient sur des **pratiques plus respectueuses du développement naturel et de la préservation des ressources** :

- pratique de taille raisonnée
- gestion différenciée des espaces végétalisés
- mise en œuvre du « zéro phyto »
- limitation des besoins en eau
- projets de récupération et de stockage d'eau
- palette végétale diversifiée et adaptée
- qualité et volume des fosses de plantation...



FOCUS



Sauvegarder et valoriser les arbres remarquables

Qu'ils soient remarquables par leur âge, leur essence, leur rareté ou leurs dimensions, plusieurs arbres revêtent une valeur environnementale et patrimoniale exceptionnelle. Ils méritent donc une attention renforcée. Une **campagne de recensement, de protection et de valorisation** de ces arbres est engagée, à travers notamment la publication d'une carte et l'accompagnement des propriétaires privés.

Le barème de l'arbre, qu'est-ce que c'est ?

Le barème de l'arbre est un outil indispensable pour préserver et protéger le patrimoine arboré. Il s'articule autour de deux indicateurs :

- La **valeur intégrale évaluée de l'arbre (VIE)** permet d'estimer la valeur d'un arbre, exprimée en euros, selon différents critères (écologie, environnement, paysage, dimensions, caractère remarquable...)
- Le **barème d'évaluation des dégâts causés à l'arbre (BED)** permet de déterminer le préjudice et de calculer le montant d'un éventuel dédommagement. Ce barème est appliqué à toute entreprise qui porterait atteinte aux végétaux du domaine public (arbres, arbustes, vivaces...)

AXE 2

VÉGÉTALISER LA VILLE

Nouveaux aménagements urbains, renouvellement du réseau de transport en commun, projet de piétonnisation du centre-ville, création de pistes cyclables, restructuration de voiries, requalification de quartiers... Les opportunités sont nombreuses pour concevoir et mettre en œuvre un projet de nature en ville.

Renforcer la place de l'arbre en ville



Malgré un maillage urbain de plus en plus dense, la Ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy entendent **identifier les espaces publics à végétaliser et les sites potentiels de plantations d'arbres**. La Métropole déploie son Plan Métropolitain des Mobilités pour développer les transports en commun et les mobilités durables. Les nouveaux aménagements réalisés dans ce cadre constitueront des opportunités pour planter davantage d'arbres en ville. Une attention particulière sera accordée au verdissement des zones en

déficit de nature et sensibles au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ou encore espaces fréquentés par les enfants, notamment les cours d'école. Cette stratégie ambitieuse envisage également de reconstituer des espaces verts disparus, et de mettre à disposition des parcelles pour réaliser de nouveaux espaces de nature.

Plus de nature dans les nouveaux espaces urbains

Afin de répondre aux besoins de développement de son territoire, le Grand Nancy dessine un avenir de l'espace urbain où la nature prend toute sa place. De nombreux quartiers sont actuellement en pleine mutation. Au sein notamment des zones d'aménagement concerté (ZAC), la Métropole souhaite bâtir une ville durable, économe en espace et en énergie, **une ville végétale et favorable à la biodiversité**. Le quartier Rives de Meurthe Nord sera emblématique de ces transformations, avec la création du parc Saint-Georges, de pistes cyclables, de chemins piétons, de zones de jeux et d'aménagements paysagers connectés à la Meurthe et au Canal. Au sein de la ZAC Austrasie, un maillage d'espaces verts de 15 000 m², propices aux mobilités douces, aux jardins partagés et vergers collectifs, verra le jour. D'autres espaces de nature éclosent avec l'arrivée du trolleybus ou encore dans le quartier Nancy Centre Gare, avec la perspective d'étudier une extension du Parc Blondlot.



Des essences stratégiques à la rescousse

Une réelle expertise dans le choix des essences des nouvelles plantations permet de pérenniser le patrimoine arboré. **L'adaptation et la diversification de la palette végétale** sont des critères déterminants pour :

- favoriser la résilience des arbres face aux aléas climatiques et aux maladies ;
- renforcer la richesse écologique et la biodiversité ;
- développer la couverture arborée du territoire.

Aucune essence ne doit ainsi représenter plus de 10 % du patrimoine arboré total. Dans cette perspective, des alignements d'arbres de plusieurs espèces sont créés.

FOCUS



Verdir les espaces emblématiques de Nancy

Nancy compte plusieurs grandes places souvent jugées trop minérales. Des projets sont actuellement en cours pour renforcer le côté végétal de ces espaces et leur redonner leur fonction de lieu convivial et de rencontre : consultation citoyenne sur l'avenir de la place Carnot et du cours Léopold, lancement des aménagements transitoire de la

place Simone-Veil à l'été 2024, étude des possibilités de verdissement de la place Charles-III et réaménagement de la place de la République dans le cadre de Nancy Centre Gare, avec une première étape en 2024 dans le cadre de la ligne 1 de trolleybus.

L'indice de canopée, qu'est-ce que c'est ?

La canopée désigne la partie supérieure d'une forêt, formée par la cime des grands arbres. Quant à l'indice de canopée, c'est la **surface projetée au sol du couvert forestier** (l'ombre), rapportée à la superficie totale du territoire. Un indicateur pertinent pour apprécier la place de la nature dans la ville et ainsi planifier de manière optimale les plantations d'arbres. L'indice de canopée est estimé à environ 12 % à Nancy, avec un objectif de 15 % d'ici à 2040. Son évolution sera mesurée tous les dix ans.

La Ville de Nancy prévoit de réaliser, avec l'appui de l'Agence Scalen, une étude d'identification des espaces publics à végétaliser et des sites potentiels de plantation, en tenant compte des contraintes urbaines.

→ Une carte présentant les opportunités de plantation aujourd'hui identifiées dans le cadre des projets en cours ou à venir de transformation de l'espace public est à retrouver aux pages 30 et 31 du Plan Arbres et Nature.



AXE 3

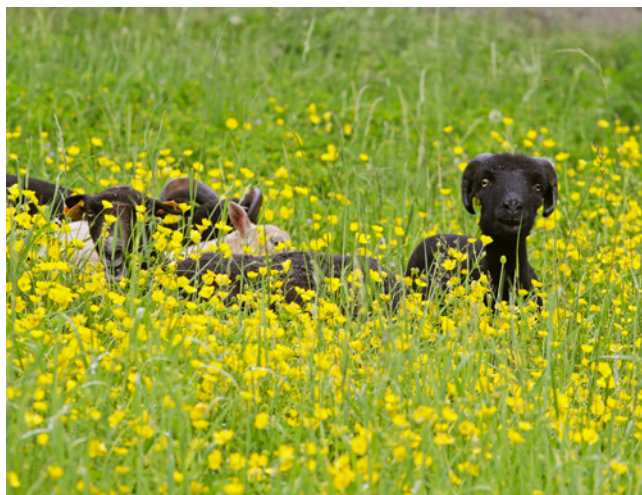


CONCEVOIR UNE VILLE VIVANTE ET VIVABLE

Intensifier la place de la nature en ville sur l'ensemble du territoire, y compris dans les secteurs présentant le plus de contraintes urbaines, demande une stratégie ambitieuse en matière de gestion des eaux pluviales, d'enrichissement de la biodiversité et d'amélioration de la qualité des sols.

Nature en ville : partout et pour tous

Protéger la santé physique et psychologique, améliorer le cadre de vie, développer le lien social, réguler les pics de chaleur, limiter la pollution... les bienfaits de la nature en ville doivent profiter à tous. Afin d'assurer une **équité entre les habitants**, la Ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy entendent garantir l'accessibilité des espaces de nature sur l'ensemble du territoire, en proposant un équilibre dans leur répartition, leur qualité et leur diversité. De nombreux projets peuvent éclore dans tous les quartiers : ouverture de nouveaux espaces verts comme les cours d'écoles, adaptation des horaires des parcs et jardins, création de mini-forêts urbaines, végétalisation des toitures et façades, plantation d'arbres d'alignement, consolidation du réseau de liaisons douces...



Étendre la trame verte et bleue

L'augmentation quantitative des espaces de nature ne doit pas faire oublier leur indispensable qualité écologique. Objectif : **favoriser l'enrichissement de la biodiversité et assurer les continuités avec les milieux naturels**. Le développement d'un réseau de poumons verts et d'oasis de biodiversité rend la ville plus accueillante aux différentes espèces animales et végétales. Les techniques de gestion favorables à la biodiversité sont également mises en œuvre (réemploi de la terre végétale, conservation de bois morts, fauche tardive, pâturage...).



Respecter le cycle naturel de l'eau

La densification urbaine et la réduction des espaces naturels ont conduit à une imperméabilisation des sols. Pour lutter contre ce phénomène, chaque projet de végétalisation doit intégrer une meilleure gestion de la pluie là où elle tombe. Cette gestion à la parcelle permet de **protéger la qualité et la quantité de la ressource en eau** : les pluies s'infiltrent directement dans le sol pour recharger les nappes phréatiques, évitant la surcharge du réseau d'assainissement et les rejets d'eau polluée. Ces techniques limitent également les risques d'inondation et de ruissellement. La nature doit reprendre ses droits sur le bitume, avec la **désimperméabilisation de l'espace public** (axes de circulation, stationnement, pieds d'arbres minéralisés), la **création de zones humides** (bassins, noues végétalisées, mares), sans oublier l'augmentation des **capacités de récupération et de stockage d'eau** pour mieux gérer la ressource en période sèche.



FOCUS

L'éco-aménagement du cimetière du Sud

Autrefois très minéral, le cimetière du Sud est devenu un exemple en matière de **gestion écologique**. Ce lieu de mémoire est passé au vert avec la végétalisation des allées gravillonnées. Implantée en 2023, une **forêt cinéraire** doit également accueillir les cendres de défunts aux pieds des arbres. Créant une ambiance plus propice au recueillement, ces espaces de nature favorisent la biodiversité et l'infiltration des eaux de pluie, tout en diminuant l'entretien nécessaire.

La renaturation des sols, qu'est-ce que c'est ?

Face aux effets néfastes de l'artificialisation des sols, la renaturation consiste à **restaurer des sols vivants**, afin qu'ils retrouvent leurs fonctionnalités :

- stockage du carbone régulant le climat
- gestion naturelle des eaux de pluie
- maintien de la biodiversité
- production de biomasse
- lutte contre les îlots de chaleur urbain
- amélioration de la santé et du cadre de vie

Rendez-vous aux serres municipales

Chaque année, plus de 275 000 plantes sont produites dans les serres municipales, à destination des nombreux parcs, jardins et squares nancéiens. Au-delà d'assurer le fleurissement durable du territoire, les serres ont vocation à se transformer en un véritable **lieu d'accueil, d'information et de sensibilisation des habitants**, ouvert sur le quartier. Les jardiniers, débutants ou experts, peuvent déjà participer aux « Mardis aux serres », des écoteliers gratuits pour apprendre les gestes verts.



AXE 4



AGIR ENSEMBLE

La protection et le développement de la nature en ville sont l'affaire de tous : administrations, professionnels de l'aménagement, bailleurs, entreprises, usagers, habitants... Les actions de sensibilisation et de mobilisation se multiplient au service d'un territoire durable, résilient et favorable au bien-être des citoyens.



Diffuser les bonnes pratiques

Prendre en compte le patrimoine arboré existant lors d'une opération d'aménagement, protéger les arbres lorsque des travaux de voirie sont nécessaires, éviter les atteintes à la végétation, pratiquer la taille raisonnée, restaurer des sols vivants... autant de bonnes pratiques que la Ville de Nancy souhaite partager avec l'ensemble des acteurs publics et privés, à travers un soutien technique, l'animation d'un réseau de professionnels et des actions d'information. La Charte de l'Arbre et

le Plan Arbres et Nature sont ainsi les supports d'une **mobilisation collective autour d'un savoir-faire indispensable à la protection de la nature en ville.**

Accompagner les initiatives citoyennes

Face au défi climatique, la résilience du territoire dépend de **l'engagement de tous**. Afin de donner plus d'ampleur à la démarche engagée par la Ville de Nancy et la Métropole du Grand Nancy, les initiatives privées, publiques et citoyennes sont encouragées : les associations de soutien à l'environnement reçoivent des subventions, des animations nature sont organisées pour partager conseils et savoir-faire, des chantiers participatifs réunissent habitants et professionnels.

Le végétal se raconte et se vit

Les espaces de nature du territoire constituent des lieux propices au bien-être et recèlent de richesses qu'il convient de mettre en valeur. Plusieurs outils d'information sont ainsi déployés, comme par exemple la réédition des **livrets des Sentiers de l'arbre en ville**, l'installation de panneaux pédagogiques dans les parcs et jardins, ou encore la création d'une **base de données des arbres** accessible à tous.



Pour faciliter les découvertes et renforcer la sensibilisation des citoyens à la protection de la nature, une attention particulière est portée à l'aménagement des **voies de circulations douces, sentiers périurbains et itinéraires de promenades et randonnées.**

Le cœur de la cité bat également au rythme d'événements qui font la part belle au végétal. Chaque automne, le **Jardin éphémère** transforme la place Stanislas en havre de verdure. Un rendez-vous incontournable pour les 600 000 visiteurs venus découvrir des scènes végétales toujours plus inventives et poétiques. Quant à **Embranchements**, la manifestation rassemble, tous les quatre ans, architectes-paysagistes, scientifiques, experts, gestionnaires et artistes autour de l'arbre, et se conclut par un colloque international, ouvert à tous.



FOCUS



Sensibiliser les jeunes citoyens

Au sein des associations, en classe ou dans les MJC, de nombreuses actions d'éducation à l'environnement sensibilisent les enfants à travers une approche pluridisciplinaire (scientifique, artistique, philosophique). L'étude des arbres pouvant être le support de cet apprentissage. Quant aux sessions de **plantations participatives**, elles représentent des occasions privilégiées pour les jeunes générations de mettre les mains dans la terre et de découvrir le respect du vivant.

La Charte de l'Arbre, qu'est-ce que c'est ?

Signée dès 1996, la Charte de l'Arbre de la Ville de Nancy a fait l'objet d'une nouvelle version en 2013. Elle témoigne d'un **engagement fort de protection, d'extension et de valorisation de l'arbre**, considéré comme un être vivant essentiel à la biodiversité et au bien-être des habitants. Cet outil permet de mobiliser l'ensemble des acteurs (élu, gestionnaires, architectes-urbanistes, techniciens, scientifiques, usagers) dans cette ambitieuse démarche de développement durable.

Le budget participatif se met au vert

Outil central de démocratie participative, le budget participatif, mis en place en 2020 par la Ville de Nancy et doté d'une enveloppe annuelle d'un million d'euros, permet aux citoyens de proposer des projets, soumis au vote des habitants après étude de faisabilité. Dans le cadre de la troisième édition, le **projet de végétalisation de la place des Vosges** a été largement plébiscité. La plantation d'arbres et d'arbustes et l'installation de bancs et d'une fontaine à eau potable feront de cet espace un véritable lieu de rencontre.

Retrouvez les 100 engagements
sur nancy.fr
ou en scannant ce QR Code



Nancy,

En partenariat avec

